

- la protection du milieu marin de l'Arctique, afin de prendre des mesures préventives et autres, directement ou par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes, concernant la pollution marine dans l'Arctique, quelle qu'en soit l'origine;
- la prévention, la préparation et l'intervention d'urgence dans l'Arctique, en vue d'établir le cadre d'une future coopération pour répondre aux urgences environnementales;
- la conservation de la flore et de la faune arctiques, pour faciliter l'échange de renseignements et la coordination de la recherche sur les espèces végétales et animales et leurs habitats;

Nous sommes convenus de nous réunir à intervalles réguliers pour évaluer les progrès accomplis et coordonner les mesures propres à assurer la mise en oeuvre et le renforcement de la Stratégie de protection de l'environnement arctique.

Nous sommes convenus de continuer de promouvoir la coopération avec les peuples autochtones de l'Arctique et d'inviter les représentants de leurs organisations à assister aux réunions futures en tant qu'observateurs.

Nous sommes convenus de nous réunir en 1993 et acceptons l'aimable invitation du gouvernement du Danemark et du gouvernement autonome du Groenland d'organiser la prochaine réunion au Groenland.

Par conséquent, nous, les représentants soussignés de nos Gouvernements respectifs, avons signé la présente Déclaration, dont nous reconnaissons l'importance sur les plans politique et environnemental et dont nous comptons promouvoir les résultats.